Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 69-1795/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 11-69 du 4 décembre 1969, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour l'exercice 1970.

n° 69-1795/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 11-69 du 4 décembre 1969,du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'office pour l'exercice 1970, et arrêtant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après : — fonctionnement : deux cent soixante-neuf millions six cent cinquante-cinq mille francs Djibouti (269.655.000 FD.) ; — opérations en capital: quarante-cinq millions huit cent mille francs Djibouti (45.800.000 F.D.).